



ARRETE MUNICIPAL N°04/2016

Commune d'AUBIGNOSC
04200

www.aubignosc04.fr
mairie.aubignosc@wanadoo.fr
04 92 62 41 94
Fax : 04 92 62 50 48

**OBJET : FERMETURE PROVISoire DU CHEMIN
« ROUTE NAPOLEON A CHEVAL », VARIANTE
EQUESTRE DU GR@406 – lieu dit Les Fillières (ravin
des Côtes Chaudes) –
INTERDICTION TOTALE DE FRANCHIR L'ACQUEDUC**

Le maire de la commune d'AUBIGNOSC,

--- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

--- Vu l'itinéraire de la « Route Napoléon à cheval », variante équestre du GR@406, créé à l'occasion du Bicentenaire 1815-2015 sur la commune d'Aubignosc

--- Vu l'arrêté n°43/2015 du 08 décembre 2015 portant réglementation de franchissement du viel aqueduc

--- Considérant la nette dégradation de l'ouvrage constatée, il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers empruntant cet itinéraire :

ARRETE :

Art. 1er. – Le franchissement du viel aqueduc, au lieu dit « les Fillières », itinéraire de la « route Napoléon à cheval » **EST TOTALEMENT ET EXPRESSÉMENT INTERDIT** (cavaliers, piétons, vététistes etc.).

Art. 2. – Cette réglementation sera applicable à compter du 10 février 2016 et jusqu'à nouvel ordre.

Art. 3. – Une signalisation sera mise en place le temps de l'interdiction afin d'informer les usagers de la dangerosité du passage. Les usagers devront s'y conformer et seront déclarés responsables dans le cas où un accident venait à se produire par la suite de la non observation des règles de sécurité.

Art. 4. – Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Château-Arnoux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en mairie et transmise à :

- La brigade de gendarmerie de Château-Arnoux
- La communauté de communes Lure Vançon Durance
- Les Pompiers de Château-Arnoux
- Affichée sur site.

Fait à AUBIGNOSC, le 10 février 2016.

Le maire,

R. AVINENS

